

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la
pétition du 3 décembre 2019: «Soutien au Club de tennis de table
UGS-Chênois».**

Rapport de M^{me} Daniela Dosseva.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 décembre 2019. La commission des pétitions s'est réunie le 9 décembre 2019, sous la présidence de M. Thomas Zogg. Au cours de cette séance, la commission des pétitions a renvoyé l'objet à la commission des sports, qui l'a traitée lors des séances des 23 janvier et 27 février 2020 sous les présidences de MM. Antoine Maulini et Pierre de Boccard. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Aurélia Bernard et M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 9 décembre 2019

Audition de MM. Troeder et Poiron, pétitionnaires

M. Troeder indique que son club de tennis de table, l'un des plus grands de Suisse, sera confronté d'ici très peu de temps à un problème de locaux, et précise qu'à l'horizon 2023 ceux dont ils disposent actuellement dans la caserne de Frontenex seront récupérés par les pompiers. Il explique que, le club comptant de nombreux membres, il a besoin de grandes salles, ce qui n'est pas évident à trouver. Il rappelle ensuite qu'en mai dernier, M. de Kalbermatten avait organisé une petite réunion avec les membres du Conseil municipal sur ce sujet, à l'occasion de laquelle ils avaient pu rencontrer notamment M. Deonna, M. Haas et M. Sayegh. M. Troeder a de plus séparément rencontré M. Sormanni et M. Bertinat. Il déclare que cela avait été l'occasion d'évoquer les différentes possibilités qui pouvaient s'offrir au club pour combler ce manque de locaux à venir, notamment la surélévation du bâtiment qui les accueille actuellement.

Il note à ce titre que M. Schumacher, commandant des pompiers, ne s'y opposerait en principe pas, pour autant que le service ne s'en trouve pas perturbé et que le bâtiment puisse le supporter. Il cite parmi les autres pistes évoquées la salle actuellement occupée par l'ADC, dont il conviendrait de voir si elle pourrait convenir, la nouvelle salle polyvalente des Eaux-Vives, ou de manière plus provisoire des terrains au Bout-du-Monde. Il déclare dans tous les cas qu'il serait difficile d'imaginer une salle non permanente, étant donné que des compétitions ont lieu tous les jours. Il dit son inquiétude et celle du club face au peu de temps qu'il reste avant que celui-ci doive quitter les lieux qu'il occupe actuellement, expliquant qu'étant donné qu'il faut compter trois à quatre ans entre le finance-

ment du projet et sa construction, l'on se trouve quasiment au dernier moment pour prévoir une solution. Il indique que c'est M. de Kalbermatten qui leur a suggéré de lancer une pétition, pétition qu'ils ont envoyée au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, et pour laquelle ils ont réuni 1800 signatures. Il précise que la pétition qu'ils présentent en ce moment même n'a été signée que par les membres du comité du club, mais se réfère aux près de 1800 signatures de la précédente pétition.

M. Poiron ajoute que le club UGS-Chênois est installé dans ses locaux depuis 1990; ayant démarré avec une cinquantaine de membres, il compte aujourd'hui une centaine de jeunes dans ses rangs, dont certains en équipe nationale, ainsi que trois salariés. Il note qu'au vu de la taille du club, un partage de locaux avec d'autres associations le forcerait à restreindre ses entraînements, et ne lui permettrait pas de se doter d'un espace lui permettant d'accueillir des invités pour partager un moment convivial après les entraînements ou les matches.

M. Troeder indique que le nombre de tables a déjà dû être réduit de douze à huit en prévision de certains travaux, précisant que cette baisse a été en partie compensée par les deux tables mises à disposition au stade de Frontenex, mais que la distance entre les deux salles demande tout de même une adaptation de l'organisation. Il explique que pour l'instant l'avenir n'est pas encore éclairci.

Questions-réponses

Un commissaire demande confirmation du fait que la salle du club est actuellement située en haut de la caserne 3, et souhaite savoir à quelle date est prévu le déménagement, et si les travaux sont déjà en cours.

M. Poiron répond par la positive à la première question. Il indique qu'une partie des travaux a déjà eu lieu, notamment pour refaire les sanitaires, et précise que c'est en 2023-2024 que le club devra quitter ce lieu.

Une commissaire demande aux auditionnés s'il leur a été signifié qu'ils devaient quitter les lieux à cette date.

M. Troeder répond que rien d'officiel ne leur a été communiqué, mais que cela leur a été dit.

Une commissaire demande si leur occupation des locaux fait l'objet d'un contrat de bail avec la Ville.

M. Poiron répond par la négative, indiquant qu'il s'agit d'une gratuité.

Une commissaire demande si le département de la culture et du sport (DCS) leur a proposé une alternative.

M. Poiron répond que des collaborateurs du DCS ont avancé l'idée qu'une alternative pourrait être trouvée dans le centre omnisports de la gare des Eaux-Vives.

M. Troeder ajoute que les horaires durant lesquels ils pourraient utiliser ce centre n'ont pas été précisés.

La même commissaire demande si l'idée de la surélévation du bâtiment existant ou celle du Bout-du-Monde sont donc par conséquent enterrées.

M. Troeder précise que la proposition du Bout-du-Monde était vue comme uniquement temporaire mais pourrait néanmoins se révéler une solution à long terme.

Toujours la même commissaire demande confirmation du fait qu'aucune proposition réellement concrète ne leur a été présentée par le DCS.

M. Troeder répond qu'ils ont pu discuter avec M. Kanaan, et précise que ce dernier a à cœur de trouver une solution, mais confirme qu'à l'heure actuelle rien de précis n'a été proposé.

Encore et toujours la même commissaire demande si M. Kanaan est au courant de cette pétition.

M. Troeder répond par la positive, précisant qu'une lettre a été envoyée au Conseil administratif, et que la pétition comptant près de 1800 signatures a été adressée aussi bien à M. Kanaan pour la Ville qu'à M. Apothéloz pour le Canton.

Le président demande si les locaux actuellement occupés par l'ADC pourraient correspondre aux besoins du club.

M. Troeder répond que cette question serait éventuellement à creuser avec un architecte, étant donné que cette salle devrait être réaménagée pour répondre à leurs besoins.

M. Poiron ajoute qu'il s'agit néanmoins d'un bâtiment classé, et qu'il serait par conséquent difficile d'y mener des travaux.

Une commissaire relève que le vœu d'une grande partie des habitants des Eaux-Vives est de pouvoir récupérer leur salle polyvalente une fois que l'ADC aura quitté les lieux, et émet par conséquent des réserves sur le fait que cette solution pourrait être idéale pour le club de ping-pong. Elle souhaite savoir si cette proposition avait été faite par le Service des sports.

M. Troeder répond que cette piste avait en tout cas été évoquée, estimant que l'idée du Bout-du-Monde serait également à creuser, mais qu'ils ignorent à l'heure actuelle la nature des constructions qui y sont prévues.

M. Poiron déclare que l'idéal pour le club serait de pouvoir effectuer une surélévation sur le bâtiment actuellement occupé, dans la mesure où cela ne mettrait pas en danger l'intégrité de l'immeuble.

M. Troeder confirme qu'il conviendrait d'analyser techniquement la capacité du bâtiment à accueillir une telle surélévation, et relève que M. Schumacher leur a déjà indiqué que des fissures étaient à ce titre à prendre en compte. Il fait néanmoins observer que le tennis de table nécessite uniquement l'usage de structures légères.

Le président demande si des gradins seraient à installer pour voir les matches.

M. Troeder répond par la négative, précisant que le public de ces événements est souvent limité.

Un commissaire demande des précisions sur le nombre de membres du club, des jeunes membres en particulier, et sur le ratio hommes-femmes qui le compose.

M. Poiron répond que le club est composé d'une centaine de jeunes sur un total de 210 membres. Il précise que les membres sont en grande majorité masculins, notant que le taux de membres féminins s'élève à environ 15%.

M. Troeder confirme ce chiffre, et dit le trouver étrange, dans la mesure où le tennis de table est un sport où les femmes pourraient aussi bien jouer que les garçons.

Le président demande si les auditionnés pourraient leur faire parvenir la réponse de M. Kanaan à leur lettre.

M. Troeder précise qu'à l'heure actuelle celui-ci n'a pas encore accusé réception de leur lettre. Il indique qu'ils ont pu néanmoins grâce à M. Deonna rencontrer la commission des sports qui voulait les entendre, ce qui leur est apparu comme une bonne idée étant donné que M. Kanaan est membre de ce même parti. Il précise néanmoins qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème sportif, mais également d'un problème immobilier auquel est confronté le club.

Le président informe les pétitionnaires que la commission des pétitions pourrait décider de transmettre leur pétition à la commission des sports comme il le leur avait indiqué par téléphone.

M. Troeder en prend bonne note, et ajoute que celle-ci sera également déposée au Grand Conseil, pour que tout le monde soit au courant.

M. Troeder signale, lors de la relecture de ce procès-verbal, que le secrétariat de M. Kanaan a pris contact avec lui et qu'un rendez-vous a été fixé avec lui le 7 janvier.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition. Il indique qu'il trouvait personnellement pertinent d'entendre les pétitionnaires avant de transmettre éventuellement la pétition P-411 à la commission des sports.

Une commissaire estime que la proposition de transmettre cette pétition à la commission des sports est intelligente, étant donné qu'ils auront une vision d'ensemble sur cette question.

Vote

Le président propose donc de voter sur sa proposition de confier le traitement de la pétition P-411 à la commission des sports.

La commission accepte de renvoyer la pétition P-411 à la commission des sports à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Séance de la commission des sports du 23 janvier 2020

Audition de MM. Christian Meier et Jacques Troeder, membres du comité

Certains éléments en lien avec la nouvelle audition des pétitionnaires ayant été ajoutés lors de leur audition en commission des sports, ceux-ci ont été rapportés ci-après.

M. Meier prend tout d'abord la parole, présentant le Club UGS-Chênois comme la résultante d'une fusion avec un autre club des Eaux-Vives, le CTT Espérance, délocalisé de ses locaux en 2009.

Il explique que leur local actuel est situé dans la caserne des pompiers à Frontenex, qui vont changer leurs horaires, en passant en centrale d'intervention 24 h/24, et auront besoin de plus de place. A terme, ils devront donc se délocaliser, changer de local. Ils ont donc lancé la pétition pour trouver un appui et un nouveau local. Actuellement, ils sont le plus grand club de Suisse en termes d'adhérents, de jeunes et de leurs excellents résultats aux niveaux régional, inter-régional et national, cela déjà par le passé, grâce au Club de l'Espérance. Il serait donc dommage que le club perde son âme en changeant d'emplacement. Le but est d'obtenir des soutiens, ainsi qu'un nouveau local qui réponde aux besoins actuels. Le club avait une salle séparée en deux modules, un comprenant quatre tables, qui a été déjà réquisitionné par les pompiers, et un comprenant huit tables. En termes de compensation, ils ont obtenu vers le stade de Frontenex, à 300 ou 400 m, une petite salle qui peut servir à quelques entraînements spécifiques. Néanmoins, actuellement, ils se retrouvent trop à l'étroit, et se voient dans

l'obligation de refuser des jeunes. Il y a eu une proposition de faite pour utiliser à temps partiel une des salles du nouveau complexe sportif qui sera construit au-dessus de la gare des Eaux-Vives, mais cela demanderait une restructuration quotidienne, par un montage-démontage des tables pour les entraînements qui ont lieu tous les jours.

Le club a également eu quelques pistes évoquées par le Service des sports de M. Kanaan, concernant notamment la construction d'un bâtiment provisoire ou définitif sur le terrain de stade de Richemont, voire sur celui de Frontenex, qui seraient des solutions très agréables pour eux, pour pérenniser le club et fournir des entraînements quotidiens à la centaine de jeunes qui sont membres.

M. Troeder précise qu'il y a environ 110 jeunes membres, mais qu'en l'état actuel, avec les locaux manquants, ils ne peuvent pas répondre aux demandes. Alors qu'ils ont la chance d'avoir les meilleurs résultats de Suisse romande, qui est d'ailleurs représentée à l'international par deux membres de leur club, en moins de 15 ans. Cette qualité sera difficile à maintenir si les locaux ne sont plus disponibles.

M. Meier ajoute que ce sport touche toutes les classes de la population, parce qu'ils proposent des cotisations qui sont bon marché, tout comme dans la quinzaine d'autres clubs répartis sur le canton, par rapport à d'autres sports. Toutefois, les autres clubs ont des locaux permanents où il est possible de s'entraîner toute la journée, notamment pour les seniors.

M. Troeder ajoute qu'il y a deux grands clubs à Genève, un se trouvant sur la rive droite, près du quartier des Nations Unies, un autre sur la rive gauche; quant aux autres, qui se trouvent à Carouge, à Meyrin, à Vernier, à Châtelaine, à Veyrier, à Lancy, ce sont des clubs trop éloignés pour les usagers de leur propre club.

M. Meier ajoute que l'avantage du site sur lequel ils sont, ou sur lequel ils resteraient en étant sur le stade de Frontenex, ou mieux, de Richemont, serait d'être sur la ligne du CEVA et la voie verte, directement connectée aux communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries également. En effet, la plupart de leurs jeunes joueurs de tennis de table viennent des Eaux-Vives.

Questions-réponses

Un commissaire demande une confirmation s'ils recherchent à maintenir leur installation aux Eaux-Vives. Il comprend les problèmes à surmonter lorsqu'il est nécessaire de monter et démonter des tables tous les soirs.

M. Troeder répond qu'en effet il s'agit d'avoir en priorité leur local dans ce quartier, puis, d'avoir un local permanent.

M. Meier rajoute que le montage-démontage quotidien des tables peut provoquer des accidents, notamment avec les enfants qui peuvent se coincer les doigts.

Un commissaire remercie les auditionnés et oriente sa question sur l'importance de leur club – comprenant environ 110 jeunes – en demandant une précision sur le nombre d'adhérents adultes.

M. Meier explique qu'il y a environ une centaine d'adultes qui jouent, le nombre étant fluctuant suivant les années; il y a environ 85 adultes licenciés aujourd'hui, ce qui représente le plus grand club de Suisse, avec celui de Lancy.

M. Troeder rajoute qu'il y a environ 35 aînés qui viennent s'entraîner en après-midi le mardi.

Le même commissaire demande d'où proviennent leurs ressources financières, s'ils demandent des cotisations.

M. Meier explique qu'il existe des cotisations différentes pour les enfants, les adultes ou les adultes licenciés. Ils prennent en compte le coût de la licence. Cela revient à environ 200 et 400 francs par cotisation.

M. Troeder ajoute qu'en plus des cotisations, ils obtiennent des subventions de la Ville, des communes et de jeunesse + sports de la Confédération. Il y a également l'Institut du tennis de table genevois (ITTG) qui reverse une partie de sa manne pour pouvoir entraîner les jeunes de la Ville qui en font partie, dont deux dans le club actuellement, trois l'année prochaine. Puis, parfois, il y a quelques sponsors en plus, malheureusement le tennis de table n'est pas le sport qui attire le plus les acteurs de la finance.

M. Troeder rajoute qu'il y a dix structures d'excellence – le football, le canoë-kayak, le hockey, etc. – qui reçoivent un budget du Canton, le but étant de prendre les meilleurs ayant entre 12 et 21 ans pour leur offrir des entraînements supplémentaires avec des entraîneurs spécialisés, ainsi que de financer des tournées internationales. Or, le club représente 25 à 35% des membres de la structure d'excellence chaque année en tennis de table.

Un commissaire demande quels seraient les délais liés à leur requête.

M. Troeder explique que le club pourrait perdre son local en 2023-2024, rien n'est définitivement fixé, cela dépend encore de l'organisation avec les pompiers, selon que ces derniers dépendront de la Ville ou du Canton. Le comité a réalisé une pétition, laquelle a été signée par plus de 1800 personnes. Il existe un soutien réel des enseignants et des parents. Leur but à présent est d'avoir le soutien du Conseil municipal pour pouvoir obtenir une salle en 2024. A titre informatif, suite à une séance avec M. Kanaan qu'ils ont eue il y a de cela quelques semaines, un de leurs membres, M. François Frey, architecte, a réalisé un projet pour connaître les coûts d'un local, qui reviendrait à environ 2,5 millions de francs selon lui.

Le même commissaire demande si le soutien désiré devrait concerner la logistique ou le financement du projet.

M. Troeder dit avec humour que M. Kanaan avait dit avoir 300 000 millions de francs de disponible. Il ajoute que leur sport est très peu coûteux, les plus grosses dépenses étant attribuées à la rémunération des entraîneurs. Il n'y a pas de frais liés à l'entretien de locaux, très peu pour le matériel. De plus, c'est un sport qui ne blesse pas, qui n'est pas dangereux.

M. Meier raconte une anecdote personnelle: en tant qu'enseignant, lorsqu'il a souhaité qu'un élève qui tournait mal s'entraîne tous les soirs au tennis de table pour obtenir un encadrement, ses notes sont remontées en flèche, car il y a une réelle dimension éducative en plus de la dimension sportive.

M. Troeder ajoute que le matériel en lui-même est très bon marché, il faut compter entre 40 et 100 francs par raquette, par exemple.

Un commissaire demande s'ils introduisent l'utilisation de robots pour jouer au tennis.

M. Meier explique qu'ils utilisent des robots qui lancent des balles, suivant certains rythmes et certaines rotations, qui permettent de s'entraîner lorsqu'il y a un nombre impair de joueurs.

Le président donne la parole à un commissaire qui s'adresse aux auditionnés tout en faisant référence à la proposition qui leur a été faite par M. Kanaan. Elle demande si, par rapport à leur souhait initial d'avoir un local avec au moins douze tables, la commission doit partir sur un soutien qui peut être réalisé concrètement sans partir de zéro.

M. Troeder rappelle le soutien promis par M. Kanaan, ainsi que celui de M^{me} Sybille Bonvin, qui a confirmé l'éventualité de trouver une solution dans la restructuration du stade de Frontenex, qui a également parlé de trouver une place sur le stade de Richemont. Selon l'auditionné, cette option serait la meilleure pour le club, dans la mesure où l'emplacement reste à côté de leur local actuel et est à côté de la gare des Eaux-Vives. Selon M. François Frey, qui a fait le projet, ce serait tout à fait réalisable de poser un bloc sur ce projet, ce qui serait très pratique et fonctionnel.

Un commissaire demande si le stade est la propriété de la Ville. Ce que confirme M. Troeder. Tel que suggéré par M^{me} Bonvin, cela constituerait une solution plus durable.

Un commissaire demande la parole pour questionner les auditionnés sur la suite qui fut donnée au courrier qu'ils avaient adressé à M. Thierry Apothéloz.

M. Troeder répond qu'ils n'ont pas eu de réponse, dans la mesure où ils obtiennent surtout des financements communaux. Le Canton soutient les structures d'excellence. Il s'agirait donc à présent d'obtenir le soutien de la Ville.

Un commissaire demande de confirmer des précisions sur la localisation du projet. Les auditionnés répondent qu'il y aurait apparemment la place pour mettre leur édifice sur le stade.

Le président prend la parole et demande des précisions sur les destinataires exacts de leur pétition.

M. Troeder précise que leur pétition a été suggérée il y a une année par M. Alain de Kalbermatten, qui est au Conseil municipal. Suite à cela, ils avaient fait deux pétitions, une cantonale qui était dirigée à M^{me} Anne Emery-Torracinta, laquelle est maintenant dirigée à M. Apothéloz, puis une autre municipale, pour les personnes habitant en Ville de Genève, qui fut adressée au Conseil administratif. Ils ont ensuite écrit à ce dernier, en citant les deux pétitions.

Le président demande s'ils ont été reçus à la commission des pétitions.

M. Troeder répond qu'une personne de cette commission les a appelés pour les renvoyer auprès de la commission des sports. Il ajoute qu'ils ont également été reçus par la commission des sports du Parti socialiste en septembre. En mai, ils avaient rencontré M. Emmanuel Deonna, qui leur avait demandé de présenter leur requête au sein de son parti. Suite à cette présentation, ils avaient rencontré M. Félicien Mazzola, ce qui a ensuite abouti à une rencontre avec M. Kanaan.

M. Meier précise que l'estimation des 2,5 millions de francs concerne la construction d'un local, de ses balbutiements à sa finalisation.

Une commissaire demande le nombre exact de membres cotisants, ainsi que la possibilité d'obtenir une copie du projet réalisé par M. Frey.

M. Troeder confirme qu'ils ont actuellement environ 210 membres. Une copie du projet a déjà été donnée à M^{me} Sybille Bonvin et il ajoute qu'ils feront parvenir de bon gré une copie du projet aux membres de la commission. Par ailleurs, au niveau du financement de leur projet, il demande des précisions concernant les échéances avec le Grand Conseil.

Le président répond qu'en ce qui concerne l'Etat, ils peuvent demander directement une audition à la Commission des sports du Canton. Concernant la Ville, il répond que les comptes sont votés une fois par année, le budget doit être présenté puis il sera voté la prochaine fois en décembre 2020.

Un commissaire déclare qu'il s'agit d'un financement et non pas d'une subvention.

Le président renchérit qu'un tel financement ne doit pas être proposé dans le plan du budget de fonctionnement à proprement parler, mais ils doivent toutefois concrétiser leur demande dans les mois à venir, qu'ils devront adresser à M. Kanaan.

Discussion

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois acquiesce à l'idée de les soutenir, il s'agit alors de savoir sous quelle forme. La solution la plus simple serait de construire une salle à un endroit spécifique sur ce terrain de foot. Il demande si la pétition a formellement été adressée à la commission des sports.

Le président répond qu'elle était adressée à la commission des pétitions, qui les a redirigés vers eux.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que le Conseil peut dire qu'ils sont favorables à ce soutien de construction plutôt qu'à l'option de la surélévation. En effet, avec le changement de statut du Service d'incendie et de secours (SIS), on ne connaît pas le sort du bâtiment à l'avenir, la surélévation est donc peut-être compromise.

Une commissaire socialiste demande une précision concernant les procédures, à savoir si au niveau réglementaire la commission peut influencer le plan financier de l'année prochaine, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une demande de financement ponctuel.

Un commissaire libéral-radical explique que la commission devrait avoir un projet, tel qu'une motion, pour une demande de construction sur un site particulier, la demande remonterait alors au Conseil administratif qui devra ensuite trouver une solution.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ajoute que dans un premier temps il faut un rapport favorable à la pétition. Un crédit en faveur de la pétition ne peut pas être soumis tout de suite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique qu'à l'époque de M. François Longchamp, il y avait un projet avec la caserne où le club loge actuellement, impliquant qu'il serait restructuré. A son avis, il serait dommage de sortir le club au bénéfice des pompiers, alors qu'il serait possible de décaler cette caserne dans le CEVA, car il y a encore de l'espace à cet endroit. En effet, il pense qu'il vaudrait mieux refaire du neuf, car l'actuelle caserne est trop petite. Il suggère que l'on déménage plutôt directement les pompiers dans un bâtiment répondant aux nouvelles normes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la rénovation de la caserne a déjà été votée.

Un commissaire démocrate-chrétien propose que la commission auditionne M. Kanaan.

Un commissaire libéral-radical demande si M. Kanaan devrait être auditionné ou si la motion devrait être envoyée au Conseil administratif en demandant directement une solution.

Un commissaire socialiste soutient cette proposition; comme les membres sont favorables à cet objet, il s'agirait d'envoyer directement le projet au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans le même sens que le commissaire libéral-radical.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de voter pour l'audition de M. Kanaan.

L'audition de M. Kanaan est acceptée par 6 oui (2 S, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (1 S, 3 PLR).

Séance du 27 février 2020

Audition de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, et Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M^{me} Bonvin explique que la Ville de Genève dispose de plusieurs salles adaptées à la pratique du tennis de table où sont offerts de nombreux cours: il y a le centre sportif des Evaux (qui est public et à l'extérieur), la salle de tennis de table des Minoteries, la salle omnisports Henry-Dunant, le stade de Richemont, ainsi que le stade de Varembe, lequel dispose d'une grande salle pour un club. Il y a également Vernier 115, dédié à la pratique de ce sport. Il s'agit donc d'un sport très bien doté en Ville de Genève, par rapport à d'autres sports et à son nombre de pratiquants.

M^{me} Koelliker précise qu'au sein de son département, le personnel est pleinement conscient de l'importance que revêt le Club UGS-Chênois, créé en 1932, le plus grand de Suisse, comptant plus d'une centaine de membres. C'est un club qui a fusionné avec le CTT Espérance il y a quelques années. Il y a 74 licenciés qui pratiquent en son sein 70% des adhérents habitent en Ville de Genève, 30% proviennent des trois communes des Trois-Chêne (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex). Onze équipes y disputent des matchs de LNA, LNB, LNC, ainsi qu'un championnat régional et un championnat Jeunes. Le club forme environ une centaine de jeunes du quartier, qui fréquentent les locaux chaque semaine. Le club se trouve dans des locaux indépendants de la caserne des pompiers à Frontenex, depuis sa construction en 1990. Ils accèdent à la salle par un

escalier extérieur (que l'on peut apercevoir depuis la route de Frontenex). Ils avaient deux salles, pour un total d'environ 430 m²: une salle qui sert pour les deux tables de compétition LNA/LNB, qui fait environ 270 m² et 4 m de hauteur – qu'ils ont toujours aujourd'hui – ainsi qu'une salle dédiée aux entraînements, dont ils ne disposent plus, qui était d'environ 100 m² et comprenait des vestiaires et une petite buvette. Au département de la culture et du sport (DCS), ils furent sollicités par le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) en novembre 2016, qui leur demandait de libérer la partie de la caserne occupée par le tennis de table, afin de pouvoir construire des dortoirs. Le département a alors immédiatement prévenu le club, pour rechercher ensemble plusieurs solutions. Parmi les pistes explorées à ce jour, M^{me} Koelliker a formulé une demande au Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) qui réunit, sous la présidence du Secrétariat général de la Ville, tous les départements et qui gère les locaux du patrimoine administratif (le patrimoine financier est géré par l'Agim). Cette demande consistait à pouvoir explorer des locaux disponibles en Ville de Genève, locaux dont la hauteur devait impérativement atteindre 4 m, pour répondre aux besoins des matchs LNA/LNB. Le COATTRIM a répondu qu'aucun local ne correspondait à ce prérequis, tandis que le DEUS a manifesté une pression pour que les salles de la caserne soient libérées.

En février, M. Kanaan a écrit à ses pairs des trois communes, ainsi qu'au directeur du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), pour expliquer la situation et leur demander s'ils avaient la possibilité de satisfaire ce besoin. Bien que la Ville de Genève soit propriétaire de 24 centres sportifs (ce qui est considérable sur le territoire cantonal, couvrant un grand nombre de besoins), il n'est toutefois pas réalisable de satisfaire tous les besoins. La démarche de leur magistrat n'a malheureusement pas abouti à une solution: le directeur du CSSM a répondu qu'il n'y avait pas de disponibilités à Sous-Moulin et seul le maire de Thônex a répondu, pour expliquer qu'il n'était pas possible d'envisager une solution et qu'il fallait s'adresser au CSSM. Néanmoins, l'équipe de M^{me} Koelliker a continué à chercher une solution, explorant une possibilité avec le club qui consistait à envisager un terrain extérieur existant au Bout-du-Monde, qu'il aurait été possible de couvrir avec des halles. Une étude a été effectuée mais finalement le club ne s'est pas positionné sur cette solution parce qu'il souhaitait rester aux Eaux-Vives. Sur ce territoire, parmi les deux autres possibilités qui pourraient être envisagées par le département, l'une serait la salle communale des Eaux-Vives (qui sera libérée parce que l'ADC va prendre possession du Pavillon de la danse cette année).

Le club s'est rendu compte néanmoins que ce lieu ne permettait pas d'accueillir les deux tables de compétition LNA/LNB parce qu'un espace de 12 m x 6 m est nécessaire pour chacune d'elles et que la hauteur au plafond doit être de 4 m. La salle communale des Eaux-Vives est pourvue d'une galerie à l'étage, il n'y a donc pas 4 m sur toute la surface nécessaire (mais seulement sur une surface de

15 m x 11 m, ce qui est insuffisant au vu des besoins pour les deux tables). La remise à niveau de cette salle aurait été assez coûteuse dans tous les cas.

A terme, une autre solution provisoire pourrait être trouvée pour répondre à l'appel urgent du DEUS, en attendant une solution pérenne. En 2018, le DCS a choisi une solution qui concerne la caserne de Frontenex et qui fut mise en œuvre en 2019 (comme cela a été indiqué dans la proposition PR-1271). Il a été dit que le club pouvait encore garder la salle de compétition dans un premier temps, puisque le SIS en a besoin pour la deuxième étape qui n'est pas encore planifiée au plan financier d'investissement (PFI) (elle le sera certainement en 2023-2024), mais qu'il devrait céder promptement la salle d'entraînement au DEUS pour que les dortoirs soient construits. La solution de remplacement se trouve au stade de Frontenex, où le Club de foot UGS a restitué une salle (d'environ 100 m², l'équivalent de ce que le club avait auparavant), qui a été ensuite proposée au club à compter de 2019, ce à quoi il a consenti. Aujourd'hui, il n'y a donc pas une diminution de l'offre pour le club, mais une répartition des activités sur deux sites: les matches LNA/LNB dans la salle de compétition à la caserne et les entraînements au stade de Frontenex.

M^{me} Bonvin ajoute que dans le plan directeur des sports (2016-2020), il apparaît une volonté de polyvalence et de mutualisation des centres sportifs. Actuellement, il n'est pas envisageable d'assurer un lieu fixe et pérenne 24 h/24, 7 j/7 pour un seul club (par exemple, dans le cas du boulodrome). La mutualisation des locaux est primordiale et indispensable pour répondre aux besoins du monde sportif qui ont fortement augmenté. Par ailleurs, il est prévu la création d'un centre sportif régional de tennis de table pour l'élite, pour les jeunes, regroupant la Romandie, qui sera prévu à Vernier 115, mais où il n'y aura pas d'exclusivité prévue pour l'Académie, parce qu'il sera ouvert également à des clubs et au public. Cette proposition devra être votée par la commission des sports prochainement. L'UGS-Chênois n'est pas intéressé par la solution de Vernier.

Finalement, M^{mes} Koelliker et Bonvin ont proposé au club que la salle omnisports qui sera construite au centre sportif de la gare des Eaux-Vives puisse accueillir leurs compétitions de tennis de table. La proposition de construction a été déposée, elle a été retoquée pour une question de clarification et va être déposée prochainement. L'exploitation est prévue en 2024, ce qui coïnciderait avec les besoins liés à la caserne. Pourtant, le club a répondu qu'il était trop compliqué de sortir et de déplier les tables et qu'ils souhaitent conserver des locaux leur étant dédiés, sans devoir les partager avec d'autres usages sportifs. Le Club UGS-chênois a demandé qu'une étude soit menée pour surélever la caserne de Frontenex, dont l'étude est de la compétence de M. Pagani.

M. Kanaan a tout de même relayé cette demande. Formellement, à ce jour, il n'y a pas eu une réponse du DEUS ni du département des constructions et de

l'aménagement (DCA) pour effectuer une étude menée à ce sujet. Il a été rappelé que la structure du bâtiment n'avait pas été construite pour accueillir un étage supplémentaire. Le Service d'incendie et de secours (SIS) est amené à changer de gouvernance si la loi cantonale est adoptée, on ne sait pas exactement quand cela aura lieu. Il est fort probable qu'elle sorte des compétences de la Ville. Suite à cela, le club a envisagé deux emplacements provisoires: l'un sur le site de Richemont (lequel leur serait entièrement dédié, ce qui impliquerait de relocaliser la pétanque) et l'autre sur le site de Frontenex.

Cette dernière perspective serait estimée à 26 millions de francs. En raison de l'agenda, le centre sportif du Bout-du-Monde est l'option la plus envisagée, étant donné la nécessité de sa remise en état. Dans tous les cas, il faudra travailler de manière mutualisée pour garantir l'offre. Il semble qu'il ne sera pas possible que le club continue seul au sein d'un nouveau lieu. La mutualisation fonctionne très bien, tel qu'à la salle du boulodrome par exemple, où il y a de l'escalade, du squash et de la pétanque. Par ailleurs, le projet de la deuxième étape du DEUS n'est pas prévu avant 2024.

M^{me} Koelliker rajoute que la salle omnisports des Eaux-Vives pourrait être envisagée comme situation intermédiaire, afin que le club puisse accéder à une salle pour les matchs de LNA/LNB, tout en gardant la salle d'entraînement à Frontenex. La priorité actuelle est la réhabilitation du centre sportif du Bout-du-Monde, puis la rénovation de Frontenex est envisagée par la suite (qui devrait être mise au PFI aux alentours de 2025). On pourrait ainsi envisager qu'une salle soit considérée à Frontenex pour les matchs dédiés au tennis de table. Ces solutions ne sont pas idéales pour répondre aux besoins immédiats du club, mais ces propositions sont raisonnables et de nature à leur donner une solution pérenne.

Questions-réponses

Un commissaire demande si la pétanque coexiste avec le club actuellement.

M^{me} Bonvin répond qu'elle se référerait à Richemont, où il y a quatre terrains de pétanque qui sont couverts, mais qui ne sont pas fermés.

Le commissaire résume en disant que les solutions qui doivent être acceptées par le club pour l'instant sont de nature provisoire et souligne que le bâtiment de la caserne est obsolète.

Une commissaire rajoute qu'après sa rénovation, la caserne accueillera des pompiers professionnels et possiblement des pompiers volontaires. La solution intermédiaire serait la salle des Eaux-Vives, puis en troisième solution, le stade de Frontenex, en 2025-2026.

M^{me} Bonvin rajoute que le délai n'est pas immédiat, il y aura un arbitrage à faire.

Un commissaire demande des précisions sur la concrétisation du projet du stade de Frontenex. Il dit que ce club se trouve près de l'avenue Rosemont.

M^{me} Bonvin répond que les garages à proximité furent enlevés.

Une commissaire rajoute que ce besoin aurait pu être pris en compte dans le Club sportif des Eaux-Vives.

Discussion et vote

Le président propose de voter le renvoi de la pétition P-411 au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-411



Urania-Genève-Sport

**68, route de Frontenex
1208 Genève**

Adresse Mail : comite@ugs-chenois.ch

29 NOV. 2019

Service du Conseil Municipal

Rue Pierre-Fatio 17

1204 Genève

Genève, le 28.11.2019

Concerne : Pétition de soutien au Club de Tennis de Table UGS-Chênois

Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil et du Conseil Municipal de Genève,

Nous déposons en tant que Comité du Club de Tennis de Table UGS-Chênois une pétition pour demander au Conseil Municipal de se saisir de la problématique de la future disparition de nos locaux. Nous le faisons, en tant que Comité, auprès du Conseil Municipal car nous avons recueilli deux pétitions, l'une adressée au Conseiller Administratif Sami Kanaan (990 signatures par des habitants du Canton de Genève), et l'autre au Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (783 signatures d'habitants des autres communes). Ces pétitions dont nous mettons le texte en annexe de ce courrier démontrent le très fort attachement des Genevois à notre Club et à la pratique du Tennis de Table en Ville de Genève.

Nous faisons également cette démarche à la suite de la rencontre que nous avons eue en mai 2019 avec des membres du Conseil Municipal de la Ville de Genève, qui nous ont encouragés à démontrer le soutien dont nous jouissons auprès de la population.

Nos locaux actuels, qui se trouvent dans le bâtiment de la Caserne de Pompiers de Frontenex, sont appelés à être réattribués au SIS, dans le cadre de leur nouveau cahier des charges (ceci à l'horizon 2023 ou 2024). Nous sollicitons donc votre soutien car l'avenir de notre club repose sur la possibilité de pouvoir continuer à disposer d'une salle adaptée à la pratique de notre sport.

Nous rappelons ici qu'UGS-Chênois, l'un des plus grands clubs de Tennis de Table de Suisse, l'un des plus titrés, vainqueur de la Coupe Suisse en 2017, et plus gros pourvoyeurs d'espoirs genevois du tennis de table aux derniers championnats suisses de 2019, est soutenu par la Ville de Genève, les Communes des Trois-Chênes, ainsi maintenant que par la commune de Collonge-Bellerive.

Nous rappelons également que nous avons actuellement plus de 210 membres, dont de très nombreux jeunes espoirs de ce sport, bon nombre de pratiquants adultes, et également de très nombreux aînés (plus de 50) auquel notre sport propose une activité sportive sans égal pour le maintien de leur bonne condition physique.

Les discussions que nous avons eues avec le Service des Sports et le Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève ont mentionné plusieurs pistes.

L'une serait l'utilisation d'une partie de salle polyvalente, non-permanente, située dans le futur complexe sportif des Eaux-Vives. Mais le caractère individuel de notre sport, et le fait que l'ensemble des clubs de tennis de table de Genève ont une salle permanente nous conduit à nous interroger sur la viabilité d'une telle option.

Il nous a également été signalé que la Salle Communale des Eaux-Vives serait une possibilité, suite au départ de l'association de danse contemporaine qui bénéficie d'un nouveau pavillon modulable érigé sur la place Sturm.

Une autre piste évoquée était celle des futures infrastructures à construire au Bout-du-Monde.

Les députés rencontrés au Conseil Municipal pensent, quant à eux, qu'une option sérieuse serait la surélévation d'un étage du bâtiment actuel.

Nous sommes à votre disposition pour être auditionnés et répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez poser.

En vous remerciant par avance, nous vous transmettons nos salutations sportives les meilleures.

Philippe Poiron

Président



Christian Meier

Membre du Comité



Annexe : Signatures

Personne de contact : Jacques Troeder (079 254 70 44 – jacques.troeder@bluewin.ch)

Ou : Christian Meier (076 378 94 66 – cmeier@perso.ch)